



# ASSOCIATION SPORTIVE

2016-2017

Académie Orléans-Tours  
Collège HELENE BOUCHER  
23 boulevard Chasles 28006 CHARTRES  
tel : 02 37 36 03 20  
www.asheleneboucher.com  
asheleneboucher@gmail.com

L'inscription à L'AS est libre et possible tout au long de l'année.  
Tout élève inscrit peut participer à une ou plusieurs activité(s) si cela est faisable.  
Toutes les activités proposées s'adressent autant aux filles qu'aux garçons.

**Les activités débuteront à partir de la semaine du 12 septembre (sauf la natation : semaine du 19/09)**

## TOUS LES MERCREDIS APRES-MIDI :

**ATHLETISME :** (courses, sauts, lancers, cross) de 13h30 à 16h au stade J. Gallet  
**SPORTS COLLECTIFS :** de 13h30 à 15h30 au complexe sportif Charles Péguy  
**NATATION :** de 14h30 à 16h au complexe de l'Odyssée  
**ESCALADE :** - de 13h30 à 14h45 pour les débutants au gymnase Jean Cochet.  
- de 14h45 à 16h00 pour les confirmés au gymnase Jean Coche

## GYMNASTIQUE ARTISTIQUE :

- **MERCREDI** de 13h à 14h30 au gymnase F. Aubry :  
Pour les gymnastes confirmés uniquement et pour la pratique en compétition  
- **VENDREDI** de 13h00 à 14h00 :  
Pour les débutants ou la pratique en loisir au gymnase du collège

## GYMNASTIQUE ACROBATIQUE :

Entraînements ponctuels le mercredi au gymnase F. Aubry ou les autres jours à 13h au collège

**HIP HOP :** le **JEUDI** de 13h00 à 14h00 au gymnase du collège.

## Ponctuellement, au cours de l'année, diverses activités seront proposées :

**RUN & BIKE :** compétition en binôme alliant course et VTT.  
**TRIATHLON :** compétition individuelle ou en équipe regroupant natation, vélo, course à pied.  
**RAID :** Course avec plusieurs activités comme la course d'orientation, le canoë...

## LA COTISATION ANNUELLE EST DE :

- **22 euros :** pour participer à une, voire plusieurs activités (entraînements et compétitions).  
Activités non obligatoires mais qui nécessitent une assiduité certaine.  
- **15 euros :** uniquement pour la compétition dans plusieurs activités (pas d'entraînement)  
- **5 euros :** uniquement pour la compétition dans une seule activité ou pour être jeune officiel  
comme arbitre, juge, photographe (pas d'entraînement).  
- **50 euros** pour 3 licenciés de la même famille au lieu de 66 euros.

## PIECES A FOURNIR

- **Autorisation du responsable légal** (feuille jointe)  
- **Cotisation** par chèque (à l'ordre de l'Association sportive du collège Hélène Boucher, nom de l'élève au dos du chèque si différent de celui-ci) ou en espèce  
- **Certificat médical** obligatoire UNIQUEMENT pour le rugby et l'escalade

## Rencontre « profs-élèves » en fin d'année

Une assemblée générale (bilan, clip vidéo, récompenses, goûter) en fin d'année (juin)

## AUTORISATION D'INSCRIPTION DU RESPONSABLE LEGAL

Je soussigné(e) .....responsable légal  
de.....

né(e)le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ en classe de (en indiquant le numéro de la classe) .....

J'autorise à faire partie de l'Association sportive de son établissement. J'accepte que les responsables de l'association sportive et/ou de l'UNSS autorisent en mon nom une intervention chirurgicale ou médicale en cas de besoin (1). J'autorise également qu'il ou elle se rende sur les lieux de pratique et reparte de ces mêmes lieux directement sans passer par le collège. Si vous avez des recommandations, veuillez les inscrire au dos de cette feuille.

**Activité choisie :** .....**Jour et horaire choisis :** .....

**Activité choisie :** .....**Jour et horaire choisis :** .....

**Activité choisie :** .....**Jour et horaire choisis :** .....

## TELEPHONE :

Tél Fixe Père.....et Tel portable Père.....

Tél Fixe Mère.....et Tel portable Mère.....

Tél Fixe Autre.....et Tel portable Autre.....

## Adresse mail en MAJUSCULE :

Mail père/ mère/ autre : .....

Mail père/ mère/ autre : .....

Mail élève : .....

**Pensez à vous inscrire à la newsletter de notre blog et à confirmer votre inscription dès réception du premier mail provenant de ce site l'AS Hélène Boucher.**

Par mail, via la newsletter de notre blog, vous serez tenu au courant de toutes les informations concernant l'association sportive (entraînements, dates des compétitions, évènements particuliers, résultats des différentes rencontres...).

## Demande et démarche à suivre pour le signalement des absences du mercredi uniquement :

Si vous souhaitez être informé des absences éventuelles de l'élève, le responsable légal doit envoyer sa demande par mail, à l'adresse de l'AS : « asheleneboucher@gmail.com », en précisant, le nom/ prénom de l'élève, l'activité et horaire choisis. Un mail de confirmation sera envoyé en retour. Par la suite, les absences seront signalées à cette adresse mail uniquement.

Nous déclarons avoir pris connaissance du **règlement intérieur de l'association sportive.**

Nous nous engageons à signaler tout changement de données personnelles et acceptons **par son adhésion, à ce que cet(te) élève soit photographié(e), filmé(e), et la diffusion de ses photos par affichage au collège, sur le blog de l'AS et le site de l'établissement.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'élève :

Signature du responsable légal :

(1) : Rayer la ou les mention(s) inutile(s)

## **INSCRIPTIONS**

Les pièces nécessaires pour l'inscription à l'association sportive sont :

- Le certificat médical officiel (fourni avec le dossier d'inscription AS)
- L'autorisation parentale
- La cotisation annuelle, elle est définie chaque année et peut être réglée en plusieurs versements, autant que nécessaires, par chèque ou en liquide

Lorsque l'élève a fourni l'ensemble de ces pièces il peut être inscrit à l'association sportive. Par son adhésion, tout licencié accepte d'être photographié et filmé et la diffusion de ses photos sur le blog de l'AS.

## **SÉANCES D'OBSERVATION**

Tout élève peut assister à une séance d'entraînement pour chaque activité sportive afin de conforter son choix d'inscription à l'AS. Ce nombre de séance(s) d'observation peut être modifié par l'enseignant responsable de sa pratique d'association sportive.

## **TENUE**

Une tenue sportive adaptée sera spécifiée par chaque enseignant selon la pratique.

En cas d'oubli l'enseignant peut s'opposer à la pratique sportive de l'élève.

## **MATÉRIEL - INSTALLATIONS SPORTIVES**

Le matériel tout comme les installations mis à disposition font l'objet de la plus grande attention. En cas de dégradation, il pourra être demandé à l'élève et à sa famille des réparations, remplacements ou remboursements. Chaque licencié participe activement à l'installation et au rangement du matériel.

## **DÉPLACEMENTS**

Certaines activités sportives se déroulant à l'extérieur du collège obligent des déplacements depuis l'établissement ou le domicile de l'élève. Ces déplacements se font sans encadrement sous la responsabilité des familles ou du responsable légal.

Dans le cas où l'élève serait amené à quitter la séance avant la fin de manière ponctuelle ou régulière (ex : pour rdv médical, transport), une autorisation écrite des parents devra être fournie au préalable à l'enseignant.

Seuls les déplacements officiels, compétitions, rencontres sportives ou sorties, organisés par le collège se font sous la responsabilité de l'établissement.

## **ASSIDUITÉ - PRÉSENCES - ABSENCES - COMPORTEMENT**

La présence ou l'absence de l'élève est notée à chaque entraînement par l'enseignant. Les absences ne seront pas sanctionnées, elles ne seront signalées qu'à la demande des familles, par mail. Les enseignants se réservent un droit de réserve concernant la participation d'élèves trop souvent absents ou posant des problèmes de discipline aux entraînements, aux compétitions et aux sorties. Une présence régulière est souhaitée.

## **COMPÉTITIONS**

Tout élève inscrit à l'AS peut participer aux compétitions si le championnat UNSS le permet, si le nombre d'élèves lors de pratique collective est suffisant et si son niveau de pratique l'y autorise tout comme son comportement à l'AS et lors du temps scolaire.

Certaines rencontres sportives peuvent occasionnellement empiéter sur le temps scolaire, l'absence aux cours précisée par l'enseignant à la vie scolaire constitue un motif valable d'absence. L'élève devra néanmoins se rendre à la vie scolaire avec son carnet de liaison justement rempli avant son retour en cours. L'élève tiendra informé au préalable ses enseignants de sa future absence notamment pour que ceux-ci puissent organiser leurs cours en conséquence (ex : interrogation différée).

## **SORTIES**

Des sorties ou rencontres amicales peuvent être organisées dans le cadre de l'AS. Tout élève peut y participer mais les enseignants d'EPS peuvent s'y opposer en cas de problèmes d'assiduité ou de discipline. Ces sorties peuvent être réalisées à l'initiative des enseignants ou des élèves.

## **FORMATION**

Des formations de « jeunes officiels », c'est-à-dire, d'arbitre, de juge... organisées dans le cadre de l'UNSS, peuvent être proposées à chaque élève.